

Commune d'Arthonnay

Compte rendu du conseil municipal en date du 2 mars 2020

L'an deux mil vingt, le deux mars à 20 heures 30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme ROUSSEAU Josiane – maire
Présents : Mme BONNEAU Noémie, Mrs LEONARD Jean Claude, CHATELAIN Jean Pierre, LEJAY Jacky, VERITA Jean Luc, BOSVIEUX Jean.
Secrétaire de séance : Mme BONNEAU Noémie

Après avoir entendu le compte rendu du 16 Décembre 2019, le conseil l'adopte à l'unanimité

Délibération pour rembourser un conseiller municipal concernant les frais avancés pour le site internet de la commune :

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal accepte de rembourser les frais avancés pour le site internet.

Délibération pour programme ONF 2020 :

Mme le Maire présente au conseil municipal le programme ONF 2020 proposé qui consiste en la fourniture et la pose de plaques dans la forêt communale ; le montant du présent programme s'élève à 3870 € ht. Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité refuse ce programme 2020.

Délibération pour le désherbage du village et du cimetière :

Le conseil municipal, à l'unanimité, refuse ce devis, tous les trottoirs dans le village étant pratiquement goudronnés et le cimetière étant entretenu par l'employé communal.

Délibération pour demande de subvention UNA :

L'UNA du Tonnerrois sollicite la commune afin d'obtenir une subvention ; après discussion le conseil municipal souhaite obtenir des comptes avant de délibérer sur cette demande.

Divers :

- Parcelle de sapins sur la route de Maulnes : dossier à revoir
- Panneau éolienne : en attente de devis
- Etang : dossier transmis à la DDT
- Bureau de Vote : chaque personne tenant le bureau de vote aura un tableau avec les horaires de présence de chacun

Séance levée à 21 heures 30

Le maire